#### **COMMUNE DE MONTFERRAT**

### Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du

### Mercredi 04 Août 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le quatre août à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de Montferrat, régulièrement convoqué, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, dans la salle polyvalente « Jean-Paul Carletti », sous la présidence de Monsieur Raymond GRAS, Maire ;

*Présents*: M. Raymond GRAS, M. Alain D'ALESSANDRI, Mme Dominique MAGNIEN BONIN, M. Pascal SOULIÉ, M. Didier FEDELI, Mme Brigitte VELLA-DAULLAUS, M. Alain BAGLIONI, Mme Jocelyne URBE, Mme Céline BOUKADIDA, Mme Élodie MARIN, Mme Morgane GHIZZO, M. Kévin MESSAUSSIER, M. Bernard FRANCHITTO, Mme Isabelle DHONDT, M. Thierry MARIN, M. Jean-Daniel LAHAINE.

Absents ayant donné pouvoir: M. Jonathan ROYER à M. Kévin MESSAUSSIER, Mme Karima KHELIL à M. Pascal SOULIÉ.

Absent excusé: M. Jean-Philippe LACASSAGNE Secrétaire de séance: Mme Morgane GHIZZO.

Ouverture de la séance à 18h40.

### 1/ Démission d'une adjointe au maire : modification du tableau du Conseil municipal :

Suite à la démission du Conseil municipal de Mme Virginie DE FURIA en date du 21/07/2021 acceptée par M. le Préfet le 21/07/2021, le Maire proclame l'élection du suivant de liste, à savoir M. Jean-Daniel LAHAINE, et procède à son inscription au tableau du Conseil municipal.

#### 2/ Approbation du procès-verbal de la séance précédente :

Le Maire demande si les élus ont des remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 21/07/2021.

M. FRANCHITTO Bernard dit que dans le procès-verbal de séance les propos de l'opposition ne sont pas retransmis fidèlement.

Les membres du Conseil municipal n'ayant pas d'autres remarques à formuler sur le procès-verbal de la séance du 21/07/2021; ils l'adoptent à la majorité avec un vote contre (FRANCHITTO B.) et une abstention (DHONDT I.).

#### 3/ Élection d'une nouvelle adjointe au maire suite à une démission :

Par courrier du 21/06/2021, Mme DE FURIA Virginie a signifié au Maire sa décision de démissionner à la fois de sa fonction d'adjointe et du Conseil municipal.

Conformément à l'article L.2122-15 du CGCT, cette décision a été transmise à M. le Préfet pour qu'il signifie sa décision de l'accepter ou non. Par courrier du 21/07/2021 reçu le 23/07/2021, M. le Préfet a fait part à l'intéressée de sa décision d'accepter sa démission.

Par suite, et conformément à l'article L.2122-1a du CGCT, le Maire est chargé de convoquer le Conseil municipal dans le délai de quinzaine.

Le Conseil municipal peut alors soit décider de réduire le nombre des adjoints, soit procéder à l'élection d'une nouvelle adjointe. En effet, tout conseiller municipal de même sexe peut se porter candidat à ce poste, y compris s'il occupe déjà les fonctions d'adjoint.

Pour assurer le bon fonctionnement des services communaux, le Maire indique qu'il est nécessaire de pourvoir le poste vacant de 4<sup>ème</sup> adjointe.

En cas d'élection d'un seul adjoint, celui-ci est élu au scrutin secret à la majorité absolue.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Décide que l'adjointe à désigner occupera, dans l'ordre du tableau, le même rang que l'élue qui occupait précédemment le poste devenu vacant ;

- Procède à la désignation de la 4<sup>ème</sup> adjointe au maire au scrutin secret à la majorité absolue :

Sont candidates: Mme Élodie MARIN et Mme Isabelle DHONDT.

Nombre de votants : 18

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 18 Nombre de bulletins blancs et nuls : 4 Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

Ont obtenu:

Mme Élodie MARIN : 11 voix Mme Isabelle DHONDT : 3 voix

- Mme Élodie MARIN est désignée en qualité de 4<sup>ème</sup> adjointe au maire.

# 4/ Renouvellement des membres des commissions communales suite à la démission de M. Robert FENECH :

Suite à la démission du Conseil municipal le 12/04/2021 de M. Robert FENECH élu en mars 2020, et à son remplacement par le suivant de liste ayant accepté de siéger au Conseil municipal, à savoir M. Thierry MARIN à compter du 14/04/2021, il convient de mettre à jour la composition des commissions communales dont il était membre, soit :

- la Commission communale des Affaires scolaires
- la Commission communale Sports / Loisirs / Culture
- la Commission communale Urbanisme

Pour respecter la représentativité entre les listes élues, le Maire propose que M. Thierry MARIN prenne la place de M. Robert FENECH dans chacune de ces trois commissions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'installer M. Thierry MARIN à la place de M. Robert FENECH dans chacune des trois commissions communales ci-dessus.

# 5/ Renouvellement des membres des commissions communales suite à la démission de Mme Virginie DE FURIA :

Suite à la démission du Conseil municipal le 21/06/2021 de Mme Virginie DE FURIA élue en mars 2020, et à son remplacement par le suivant de liste ayant accepté de siéger au Conseil municipal, à savoir M. Jean-Daniel LAHAINE à compter du 04/08/2021, il convient de mettre à jour la composition de la commission communale dont elle était membre, soit la Commission communale Sports / Loisirs / Culture Pour respecter la représentativité entre les listes élues, le Maire propose que M. Jean-Daniel LAHAINE prenne la place de Mme Virginie DE FURIA dans cette commission.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'installer M. Jean-Daniel LAHAINE à la place de Mme Virginie DE FURIA au sein de la Commission communale Sports / Loisirs / Culture.

# 6/ Renouvellement des membres de la Commission d'appels d'offres suite à la démission de M. Robert FENECH :

Suite à la démission du Conseil municipal le 12/04/2021 de M. Robert FENECH élu en mars 2020, et à son remplacement par le suivant de liste ayant accepté de siéger au Conseil municipal, à savoir M. Thierry MARIN à compter du 14/04/2021, il convient de mettre à jour la composition de la Commission d'appels d'offres dont il était membre titulaire.

Pour mémoire, la composition de de la Commission d'appels d'offres était :

Président : M. GRAS Raymond

Titulaires Suppléants

M. D'ALESSANDRI Alain
M. FEDELI Didier
M. ROYER Jonathan
M. FENECH Robert
M. FRANCHITTO Bernard

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de constituer la Commission d'appels d'offres comme suit :

Président : M. GRAS Raymond

Titulaires Suppléants

M. D'ALESSANDRI Alain M. BAGLIONI Alain
M. FEDELI Didier M. ROYER Jonathan
M. FRANCHITTO Bernard M. MARIN Thierry

### 7/ Renouvellement des membres délégués de la Commune siégeant au Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers (SIVAAD) suite à la démission de Mme Virginie DE FURIA. :

Le Maire rappelle au Conseil municipal sa délibération n°12-2021 du 14/04/2021 par laquelle il a adopté Suite à la démission du Conseil municipal le 21/06/2021 de Mme Virginie DE FURIA élue en mars 2020, et à son remplacement par le suivant de liste ayant accepté de siéger au Conseil municipal, à savoir M. Jean-Daniel LAHAINE à compter du 04/08/2021, il convient d'élire un nouveau délégué titulaire au SIVAAD. Pour mémoire, les délégués actuels sont :

Titulaires Suppléants

Mme MAGNIEN BONIN Dominique M. SOULIÉ Pascal Mme DE FURIA Virginie M. FEDELI Didier

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à la majorité avec une abstention :

- de désigner Mme Élodie MARIN comme déléguée titulaire pour siéger au sein du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers :
- et de ne pas apporter de modification à la liste des autres délégués désignés par délibération du 16 juin 2020.

# <u>8/ Création d'un poste d'agent technique affecté aux écoles pour accroissement temporaire</u> d'activité. :

Conformément au décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents contractuels de la Fonction Publique Territoriale, le Maire indique au Conseil municipal qu'il a la possibilité de créer au tableau des effectifs des emplois pour accroissement temporaire d'activité à condition de déterminer précisément les fonctions exercées, le niveau de recrutement et la rémunération.

Ainsi, afin d'être en mesure d'assurer au mieux le service périscolaire à la rentrée scolaire 2021 suivant le niveau du protocole sanitaire COVID 19 en vigueur, le Maire propose de créer un emploi d'agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité, à compter du 01/09/2021, pour une durée de 12 mois, à temps non complet (28h/semaine scolaire), rémunéré sur la base des indices correspondant à l'échelon 1 du grade d'adjoint technique territorial.

Les fonctions exercées par cet agent seront :

- accueil et encadrement des enfants durant la garderie périscolaire matin et soir, et aussi pendant la pause méridienne.
- entretien de locaux communaux.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de créer un emploi d'agent contractuel pour accroissement temporaire d'activité, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021, pour une durée de douze mois maximum, à temps non complet (28h/semaine scolaire), rémunéré sur la base des indices correspondant à l'échelon 1 du grade d'adjoint technique territorial.
- Précise que cet agent sera affecté au service des écoles pour y assurer les missions suivantes :
- . accueil et encadrement des enfants durant la garderie périscolaire matin et soir, et aussi pendant la pause méridienne.
- . entretien de locaux communaux.
- Charge le Maire de recruter un agent contractuel pour pourvoir cet emploi.
- Que les crédits budgétaires correspondants seront pris au chapitre 012 du budget communal 2021.

M. FRANCHITTO Bernard demande quelle est la composition actuelle du service des écoles, et si ce poste est réellement un poste en supplément de ceux déjà en place.

Il lui est répondu que ce service compte 7 agents, soit 5 fonctionnaires et 2 contrats aidés. Le contrat créé par délibération pour une durée de 12 mois est destiné à renforcé le service pour assurer les contraintes du protocole sanitaire COVID19 dès la rentrée 2021.

### 9/ Régie des photocopies : modification de l'acte constitutif :

Afin de tenir compte de la nouvelle procédure de versement au Trésor des espèces perçues en mairie (DIGIFIP), il convient de modifier l'acte constitutif de la régie des photocopies. En effet, il est désormais préconisé de ne pas verser moins de 50€ à la Banque postale.

Il est donc proposé de modifier la délibération n°10-2009 du 05/02/2009 et l'arrêté n°2016-12-14 du 14/12/2016 comme suit :

Modification de l'article 4 : Le régisseur doit verser auprès du comptable assignataire la totalité des recettes encaissées au moins tous les *six mois* et lors de sa sortie de fonction. Ces versements s'effectueront dès que le montant maximum de l'encaisse conservée en numéraire fixée à 100 euros est atteint, et au minimum *au mois de décembre de chaque année*.

Les autres articles, tels que rédigés dans la délibération n°231 du 08 novembre 1991 portant création d'une régie pour l'encaissement des produits des photocopies, et éventuellement modifiés par délibération n°10-2009 du 05 février 2009 portant modification de l'acte constitutif de la régie de recettes pour l'encaissement des produits des photocopies, demeurent inchangés.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de modifier la délibération n°10-2009 du 05/02/2009 et l'arrêté n°2016-12-14 du 14/12/2016 comme indiqué ci-dessus.

#### 10/ Informations:

- <u>Sécheresse 2021</u>: La situation continue de se dégrader, le bassin des fleuves côtiers et la partie varoise du bassin versant de l'Arc passent en alerte sécheresse, tandis que le bassin versant de l'Argens et de l'Agay bascule en situation de crise. Par arrêté préfectoral du 03/08/2021, le Préfet a déclaré l'état d'alerte sécheresse. Les mesures de restriction des usages de l'eau ont été diffusées sur les supports d'information communaux, et sont consultables sur le site internet de la Préfecture du Var.
- <u>Garde champêtre</u>: Pour mémoire, il intervient sur la Commune un jour par semaine. En mai 2021, il a fait 18 interventions et en juin 2021, 17 interventions. Le 21/07/2021, il a procédé à une surveillance renforcée autour du site de Pierrepont, sans rien constater de particulier.
- <u>Parcours de santé</u>: Les travaux ont débuté la semaine dernière dans le pré Seignoret, et devraient s'achever avant le 15/08/2021.

#### 11/ Questions:

\*Mme DHONDT Isabelle demande si le stade pourrait aussi être ouvert aux enfants, comme le parcours de santé va bientôt être en service.

M. FRANCHITTO Bernard ajoute qu'il faudrait réfléchir à ouvrir plus largement l'accès au stade pour que les enfants puissent en bénéficier. Cet équipement est sous utilisé.

Le Maire répond que le stade est géré par l'agglomération DPVA, et qu'il est ouvert aux scolaires, au centre aéré, aux clubs sportifs. Pour les autres publics, il y a le multisport.

M. FRANCHITTO Bernard signale qu'une des serrures du stade est cassée. M. D'ALESSANDRI Alain indique qu'il l'a signalé à DPVA qui en a la responsabilité.

Le Maire ajoute que la serrure du tennis aussi a été cassée. Elle a été réparée ce jour par des bénévoles avec du matériel acheté par la Commune.

M. MARIN Thierry signale que le cadenas des jardins communaux aussi est cassé.

\* M. MARIN Thierry demande où en est le projet de création d'une aire de camping-car, et s'il s'agira d'une aire de vidange ou de stationnement.

Le Maire répond que la demande de subvention a été faite au Département suite à la délibération prise le 16/06/2021. Il est prévu que l'aire soit de vidange et de stationnement.

\* M. FRANCHITTO Bernard indique qu'il a rencontré le boulanger de Châteaudouble qui l'a sollicité pour faire un dépôt de pain à Montferrat en mettant un employé si un local lui est fourni.

Le Maire répond qu'à la rentrée il organisera une réunion avec tous les élus pour mener une réflexion sur le dossier de la boulangerie.

\*\*\*L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 19h20

La Secrétaire, Morgane GHIZZO. \*\*\*